

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 779 publiée le 13 janvier 2021

LA " FABRIQUE DES SAINTS "

Ière PARTIE : L'ÉGLISE TRIOMPHANTE

Nous avons demandé au Père Jean-François Thomas, de la Compagnie de Jésus, de répondre à nos questions concernant un sujet dont il est souvent question aujourd'hui, celui des canonisations, et plus globalement celui de la sainteté. Le Père Thomas, après avoir accompli sa formation en France et aux États-Unis, a été missionnaire en Roumanie puis aux Philippines, et a enseigné la philosophie dans plusieurs séminaires et universités en France et à l'étranger. Il est par ailleurs écrivain (il a publié notamment un ouvrage de spiritualité, *Les mangeurs de cendre*, Via Romana, 2017) et poursuit des recherches en histoire de l'art. Le titre que nous avons donné à cet entretien est calqué sur le titre d'un ouvrage d'Angelo Turchini, titre qui a été depuis lors beaucoup utilisé : *La Fabbrica di un santo* (Marietti, 1984). Nos questions portent sur la reconnaissance de la sainteté par l'Église et aussi sur le délicat problème de savoir si ce faisant elle engage son infaillibilité. Nous publierons ce texte très riche en deux parties la seconde sera publiée dans notre lettre de la semaine prochaine.

Paix Liturgique : Cher père Thomas, pouvez-vous nous rappeler ce qu'est un saint, et surtout un saint canonisé par l'Église ?

Père Jean-François Thomas : La sainteté est part de la Révélation. Seul Dieu est saint, trois fois saint, au sens strict. Nous le proclamons d'ailleurs en récitant ou en chantant le *Sanctus* durant la messe. Il n'empêche que, dans l'Ancien Testament, certaines figures sont déjà reconnues comme auréolées de sainteté. Saint Robert Bellarmine fait remonter les prémices de la canonisation à la description, dans le *Livre de l'Ecclésiastique*, XLIV-LI, de la sainteté des patriarches, des prophètes et des rois d'Israël : Énoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Moïse, Aaron, Josué, Samuel, David etc... Dès l'origine de l'Église, alors qu'elle est persécutée, se développe la vénération des martyrs, en plus de celle de la Sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et des Apôtres. Bien sûr, il n'y a pas là de canonisation juridique, pas plus qu'il n'en existera durant tout le premier millénaire pour les saints confesseurs. La sainteté a été manifestée et reconnue publiquement grâce à leur foi et à leur persévérance. La ratification est celle de l'Église locale, pas même par la voix de la hiérarchie : *vox populi, vox Dei*. Lorsque les persécutions cessèrent, le culte des saints connut une nouvelle étape : celle des inventions (découverte, exhumation, reconnaissance des corps) et des translations dans des sépultures plus dignes et dans les sanctuaires. Ce sont donc les premiers à être reconnus pour leurs vertus et à être proposés comme des modèles de vie chrétienne à la communauté des fidèles. À l'époque, les baptisés sont tous des « saints » car, par leur adoption filiale, ils partagent la sainteté divine, comme le rappelle saint Paul s'adressant aux Corinthiens : « À l'Église de Dieu, qui est à Corinthe, aux sanctifiés en Jésus-Christ, appelés saints [...]. » (*Première Épître aux Corinthiens*, I.2) ; et encore : « Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, et Timothée, son frère, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints dans toute l'Achaïe. » (*Deuxième Épître aux Corinthiens*, I.1). Saint Cyprien parlera de « l'Évangile du Christ qui fait les martyrs », montrant par là que la sainteté est d'abord de donner sa vie en témoignage pour le Maître, selon la parole du Christ : « Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. Vous êtes mes amis, si vous faites ce que je vous commande. » (*Évangile selon saint Jean*, XV.13). Il ne suffit donc plus d'être baptisé mais de verser son sang en témoignage de la vraie foi. Le martyr se sait indigne d'être à l'image du Christ, voilà pourquoi ce titre de « martyr » fut, à l'origine, réservé au seul Sauveur, comme on peut le lire dans les *Lettres des églises de Lyon* ou dans celles des fidèles de Smyrne rapportant le martyre des premiers chrétiens. Si les Saints Mystères étaient alors célébrés sur les tombeaux des martyrs, il s'agissait justement de montrer le lien indissoluble entre le sacrifice de la Croix et celui des disciples. Saint Maxime de Turin, dans un sermon (LXXVII), souligne que « ceux qui sont morts pour glorifier sa mort [celle du Christ] doivent reposer dans le mystère de son sacrement. » Ensuite, lorsque cesse la période des persécutions systématiques ou sporadiques, surgiront de plus en plus de figures de confesseurs non martyrs susceptibles de devenir des modèles pour mettre en pratique les vertus cardinales et théologiques. Les premiers seront souvent des moines, eux qui, faute de verser leur sang, traversent une sorte de mort spirituelle par leur renoncement à tout. Aux Actes des Martyrs vont succéder les Apophtegmes des Pères des Déserts d'Égypte et de Palestine notamment : saint Paul l'Ermite, saint Antoine le Grand, le père du monachisme, et puis aussi, en Occident, des hommes comme saint Martin de Tours. Leur vie est rédigée, souvent par des écrivains qui sont eux-mêmes des saints : vie de saint Antoine par saint Athanase par exemple. Il y est mis en évidence le double aspect de ces existences exceptionnelles : l'ascèse tout d'abord, car ces moines sont des « athlètes de Dieu », et puis aussi la dimension thaumaturgique car ils guérissent de leur vivant et continueront de le faire après leur mort. Quant aux canonisations formelles et officielles, elles n'apparaîtront que progressivement et tardivement, d'abord sous le contrôle des évêques, puis parfois avec l'avis et l'accord du pontife romain, ceci à partir du VIème siècle et de manière plus solennelle en 993 avec la proclamation de la sainteté d'Ulrich d'Augsbourg par Jean XV. Le terme « canonisation » ne sera

employé qu'au début du XI^{ème} siècle. Alexandre III, en 1171, rappelle à l'ordre le roi de Suède en lui signifiant que seul le pape peut autoriser le culte d'un saint potentiel. Ce privilège pontifical sera ratifié officiellement par le quatrième concile du Latran en 1215 sous Innocent III et publié dans les *Décrétales* de Grégoire IX par saint Raymond de Peñafort. Il n'empêche que de nombreuses exceptions subsisteront jusqu'au XVII^{ème} siècle où tout est remis en ordre, dans le mouvement de réforme du concile de Trente, et au XVIII^{ème} siècle où les règles vont être fixées définitivement par Benoît XIV. Ainsi les saints ont d'abord été reconnus comme tels par des petites communautés, avant de l'être par des Églises locales et enfin par l'Église universelle. Dans tous les cas, martyrs et confesseurs sont mis sur les autels d'abord pour le modèle qu'ils peuvent être auprès des fidèles. Ils ont imité Notre Seigneur de la façon la plus parfaite possible et ils nous montrent le Christ à imiter.

Paix Liturgique : Il y a des saints reconnus, des saints moins connus, des saints anonymes, des saints très fêtés, d'autres oubliés. Cela leur fait-il plaisir qu'on les honore ? Ont-ils un peu plus de gloire dans le ciel à cause d'une messe, à cause d'une fête, d'un cierge devant leur statue ?

Père Jean-François Thomas : Il serait difficile et contradictoire d'imaginer des saints qui ont consacré leur vie à Dieu, qui se sont effacés devant Lui, retirer soudain une gloire personnelle de la vénération dont ils seraient l'objet ! Ils ne sont que renoncement et désir d'être, y compris dans le Paradis et l'Église triomphante, des canaux efficaces de la présence de Dieu au sein de l'Église militante. Le culte qu'on leur rend ne leur plaît que dans la mesure où il est une glorification de l'œuvre divine en eux. Ils ne sont pas des idoles et des divinités païennes soucieuses de leur image et se jalousant entre elles. Comme vous le signalez, la plupart des saints sont oubliés, méconnus, mais ils ne le sont point dans le ciel, et les saints populaires sur terre ne parodent pas orgueilleusement dans le Royaume. La sainteté d'ailleurs ne se résume pas à celle qui a été canonisée. Tous les élus sont des saints et seul un petit nombre a été déclaré tel par l'Église, justement parce qu'ils ont vécu de façon plus visible les vertus ou qu'ils ont, par des signes miraculeux, éclairé la foi des fidèles. La sainteté la plus courante apparaît ordinaire et les hommes ne s'en soucient guère. Alors combien de saints reconnus officiellement comme tels ? Au moins 6000, même si les listes sont difficiles à dresser, au moins en ce qui regarde ceux qui ont vécu avant le XIII^{ème} siècle. Le Martyrologe, qui propose chaque jour les noms des martyrs et confesseurs fêtés, a connu des ajouts, mais aussi des retraits, des disparitions. Sans dire qu'il existe une mode dans le choix des saints les plus appréciés pour une époque, il existe en tout cas des éléments politiques, au sens large du terme, dans certaines canonisations ou dans la désaffection dont d'autres sont victimes. Malgré tout, la dévotion demeure une chose humaine, donc elle peut varier en intensité ou même disparaître. Cela n'en affecte pas pour autant les saints qui, comme nous l'avons vu, ne sont pas préoccupés par leur gloire personnelle. Parfois, certains bénéficièrent d'un culte extrêmement populaire pendant des siècles, jusqu'à ce que leur sainteté soit remise en cause. Un exemple fameux est celui de Charlemagne, canonisé lors de Noël 1165 à Aix-la-Chapelle par Pascal III. Cette canonisation fut rejetée par l'Église en 1179 au troisième concile du Latran car Pascal III fut considéré comme un antipape élu sous la pression de l'empereur Frédéric Barberousse qui occupa Rome et eut besoin de la figure de Charlemagne pour asseoir son autorité. Cependant le culte de saint Charlemagne se développa dans toute l'Europe jusqu'au XVI^{ème} siècle et ses restes enchâssés dans de précieux reliquaires. Charles V voudra en faire le patron du royaume de France. Sainte Jeanne d'Arc dira à Charles VII que saint Louis et saint Charlemagne étaient à genoux en prière devant Dieu pour intercéder pour lui. Louis XI fixa la saint Charlemagne au 28 janvier et en fera un jour chômé. En 1661, la Sorbonne le choisit comme saint protecteur. Même Benoît XIV estimera que Charlemagne peut être vénéré comme bienheureux dans certaines Églises locales. Il faut attendre 1850, sous Pie IX, pour que le culte soit limité à son strict minimum, sans pour autant être supprimé ou interdit. Seule la cour céleste pourrait nous dire si Charlemagne en est membre. Voilà un exemple de canonisation très politique, prononcée par un antipape, condamnée par un concile, prise avec des pincettes par maints Souverains Pontifes et qui, pourtant, fait survivre, jusqu'à aujourd'hui, un culte au grand empereur ayant reçu le titre de « défenseur et auxiliaire de la sainte Église dans tous ses besoins. » Cela nous éclaire aussi sur le caractère d'infailibilité des canonisations, question complexe que nous aborderons sans doute par la suite. En dehors de ces cas extrêmes, il est vrai que beaucoup de saints, à la vie pourtant riche d'enseignement, demeurent dans l'ombre ici-bas. Sans parler du culte marial et de la dévotion à saint Joseph, seuls quelques-uns sont populaires sur toute la planète : saint Antoine de Padoue, sainte Rita de Cascia, saint Jean-Marie Vianney, sainte Thérèse de Lisieux par exemple. D'autres sont très connus mais n'ont pas forcément leur statue ou leur vitrail dans la plupart des églises : saint Augustin d'Hippone, saint Thomas d'Aquin, même saint François d'Assise et tant d'autres. Il existe aussi certains saints bénéficiant d'une dévotion très répandue mais dont on sait peu de choses, ou parfois rien, sur leur biographie : saint Christophe est un cas fameux. La tentation fut, après le concile de Vatican II, de les écarter officiellement et de les remiser au placard. Cela s'était d'ailleurs produit auparavant avec le saint pape Pie V qui, pour répondre plus efficacement aux attaques protestantes, avait ordonné un travail historique très pointu sur le culte des saints, exigence renforcée ensuite au XVII^{ème} siècle avec la création de la Société des Bollandistes (du nom de Jean Bolland, jésuite flamand) qui, jusqu'à aujourd'hui se consacre, de manière « scientifique », à l'étude de la vie et du culte des saints. Honorer tous ces saints, fameux, inconnus, oubliés nous rapproche de la cour céleste et nous prépare intérieurement à la rejoindre si nous imitons les vertus de ceux qui ont été ainsi mis sur les autels. Le cierge déposé devant la statue, l'image pieuse dans le missel, la prière récitée, la participation à une procession des reliques ou la vénération de ces dernières, la visite à un sanctuaire sur les lieux où a vécu la personne canonisée, une neuvaine adressée à Dieu par l'intercession d'un de ses serviteurs fidèles, tout cela sont des moyens efficaces pour imiter Notre Seigneur, par le canal de ses saints qui sont des instruments de sanctification. Leur gloire n'est donc que celle de Dieu. Pendant bien des siècles les chrétiens ne célébraient point leur propre anniversaire mais fêtaient leur saint patron, belle manière de s'oublier soi-même et d'ouvrir les portes à la sainteté à laquelle tout baptisé est appelé.

Paix Liturgique : Pourquoi finalement l'Église décide-t-elle qu'on peut honorer tel saint ?

Père Jean-François Thomas : L'Église est toujours très prudente, de la vertu de prudence, comme les vierges sages de l'Évangile. Elle fait sa provision d'huile pour les fidèles. Ces derniers, à chaque génération, ont besoin de recours, de soutiens, de modèles. Comme elle sait se gouverner elle-même grâce à cette vertu de prudence, elle propose des exemples aptes à aider chacun à se gouverner soi-même de façon vertueuse. L'expérience millénaire de la foi montre que les martyrs et les confesseurs ont été des auxiliaires, de leur vivant et dans leur mort, de chaque génération de baptisés. Aussi l'Église n'hésite-t-elle pas à offrir à tous ces précieuses icônes de la sainteté parfaite qui est le Christ Notre Sauveur. Elle ne s'attache pas d'abord à des miracles, même si ces derniers sont nécessaires normalement pour couronner un saint, mais à la vie de ce dernier, regardant comment une telle existence, souvent très lointaine dans le passé, peut éclairer la conduite chrétienne du moment et des générations à venir. Il est vrai cependant que, lorsque les processus de canonisation étaient quasi inexistantes ou plus simples, les saints correspondaient sans doute plus aux situations ordinaires des fidèles car l'exclusive n'était pas donnée aux grands ordres religieux, au haut clergé, aux princes, comme cela aura tendance à le devenir à partir du Moyen Âge, ceci pour des raisons politiques et financières (puisque les procès coûtent cher). La période contemporaine a connu, depuis cinquante ans, une surenchère de béatifications et de canonisations à partir de choix discutables et en suivant un processus parfois très simplifié. Il y a là le risque d'oublier que la reconnaissance de la sainteté est d'abord pour le bien des fidèles et non point pour plaire à une famille religieuse ou pour soutenir des opinions de politique ecclésiastique qui risquent bien d'être changeantes au cours des ans. Autant le martyr est une raison suffisante pour reconnaître la sainteté, même tardive, d'un baptisé, autant, pour les confesseurs, est-il préférable d'user d'extrême prudence et de ne pas céder aux modes du temps. La canonisation n'est pas une décoration honorifique, pas un dû. Elle doit être l'apothéose au terme d'un choix judicieux et d'une enquête complète et sans faille.

Paix Liturgique : Les protestants et les modernistes disent qu'on ne doit vénérer que Jésus-Christ, que le culte des saints constitue une sorte d'idolâtrie. Que répondre ?

Père Jean-François Thomas : En France, l'histoire de la sainteté est riche car elle est un des pays, sinon le pays, comptant le plus de catholiques béatifiés ou canonisés. La géographie de nos départements est également modelée autour de tant de villages nommés à partir de saints qui furent les évangélistes de la région durant la fin de l'Antiquité et tout le Moyen Âge. Les révolutionnaires ne s'y trompèrent point en débaptisant systématiquement ces villes et ces bourgs qui étaient pour eux symboles de l'obscurantisme, comme par exemple Saint-Denis renommé Franciade. D'une certaine façon, la France est un immense reliquaire, tant par le nombre des saints qui y reposent, qui y sont vénérés, que par l'appellation des lieux ; Tous ceux qui ont lutté contre elle au cours des siècles ne s'y sont pas trompés : les protestants, premiers iconoclastes, détruisirent reliquaires et reliques, brûlèrent les sanctuaires de pèlerinage ; ensuite la Révolution paracheva le sacrilège en s'acharnant sur les reliques et en faisant main basse sur les métaux précieux et les pierreries des reliquaires pour son effort de guerre ; sans oublier enfin, ce qui est un comble, une partie du clergé lui-même, dans la mouvance du concile Vatican II, qui décida que toutes ces superstitions n'avaient plus de sens et qui, protestantisée, fit disparaître les reliquaires de ses églises ou les vendit au plus offrant. Un conservateur du patrimoine me disait il y a trente ans que, dans le département dont il avait alors la charge, les destructions post Vatican II avaient été sans doute plus importantes que lors de la Révolution. Bref, le culte des saints a été mis plusieurs fois à mal dans notre pays depuis le XVI^{ème} siècle. Et pourtant, malgré cela, il est toujours vivant ! Les profanateurs ont tous un point commun : en combattant ce culte, ils sont incultes. En effet, dès son origine, l'Église eut à cœur de recueillir le moindre des restes mortels d'un martyr ou d'un confesseur. Dans les *Actes de saint Cyprien*, il est rapporté que lors de son martyre à Carthage le 14 septembre 258, saint Cyprien agenouillé devant son bourreau fut entouré par des linges déposés par les fidèles qui désiraient conserver son sang versé pour le Christ. Face à l'iconoclasme protestant, le concile de Trente voulut fixer de façon définitive le contenu du culte dû aux saints. Il rappela la distinction entre la latrie, réservée à Dieu, et la dulia, s'appliquant aux saints. La dulia provient du grec *doulos*, signifiant esclave, serviteur. Il s'agit donc du culte rendu aux serviteurs de Dieu. La Très Sainte Vierge bénéficie, de par sa nature, d'un culte appelé hyperdulia. Ainsi le culte est une réalité qui recouvre plusieurs aspects, puisque ce mot peut être revêtu de maintes significations : culte des ancêtres, culte des grands hommes, culte des saints, culte divin. À noter en passant que même la république athée et anti chrétienne a développé son propre culte des reliques, sans lien avec Dieu, en annexant l'église Sainte-Geneviève à Paris construite sous Louis XV, pour la transformer en Panthéon pour les hommes qu'elle considère illustres et qui, pour la plupart, risquent bien de ne pas être regardés comme tels dans la vie éternelle. Bien sûr, à proprement parler, le seul culte digne de ce nom est celui qui reconnaît la perfection et la toute-puissance de Dieu, la latrie. Les cultes de dulia et d'hyperdulia tiennent leur légitimité de ce culte premier puisqu'ils touchent des créatures qui ont essayé d'imiter Dieu le plus parfaitement possible. Entre la latrie et la dulia, nous ne parlons pas d'une différence de degré mais de nature. En revanche, dans le culte de dulia, il existe des degrés : le culte du saint lui-même a plus de prix que le culte de ses reliques car le premier permet d'avancer dans les vertus par l'imitation, alors que le second n'est qu'un acte de vénération. En fait, les deux doivent être tenus ensemble : la vénération, témoignage de respect, et l'invocation, demande d'intercession pour recevoir une grâce particulière. La plupart des catholiques français ne connaissent pas un détail très savoureux qui montre, là aussi, que la république n'est pas à une contradiction près : le culte de dulia et d'hyperdulia est inscrit, par le ministère de la culture, à l'inventaire du « patrimoine culturel immatériel » (comme par exemple, *sic*, la pêche à la sardine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le repas gastronomique des Français ou le défilé du dieu Ganesh en Île-de-France). Quant à la société moderne, elle n'hésite pas à idolâtrer les « stars » du moment : joueurs de football, acteurs, chanteurs et autres « artistes », tout en méprisant les manifestations du culte des saints qui ne seraient qu'un reste de l'obscurantisme heureusement mis en brèche par les esprits des Lumières. Une telle dérive nous transforme en nains de

jardin face aux géants de la foi de l'époque médiévale, âge d'or de l'hyperdulie et de la dulia. Accrochons-nous aux saints comme l'Église nous y invite à chaque messe dans le canon romain et lors de la litanie des saints, ceci jusque dans les prières des agonisants. Ils nous accompagnent jusqu'à notre dernier souffle. Ils nous tirent et nous poussent vers le ciel.